

## L'utilisation des dotations 2008

Extraits du compte-rendu de la séance du 28 mai 2009

### Dotation de Solidarité Urbaine 2008. Bilan.

La commune bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine dont l'objet est d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources propres et supportant des charges élevées. Le montant est déterminé en fonction du potentiel fiscal (868 € par habitant), du nombre de logements sociaux (4 880), du nombre de bénéficiaires d'allocations logement de la commune (8 017) et du revenu par habitant (8 819 €).

Cette dotation de 1 899 180 € a permis à la commune d'augmenter les subventions nécessaires à l'équilibre de certains services sociaux ou associations exerçant dans le domaine social, sportif et économique :

- Centre Social (CCAS) 245 846 €
  - Résidence pour Personnes Agées Pierre Bérégovoy (CCAS) 9 662 €
  - Association Neuilly Jeunesse Solidarité 350 000 €
  - Association Nocéenne Jeunesse Culture et Loisirs 240 000 €
  - Association Insertion Défi Economique 106 000 €
  - Mission Locale 79 900 €
  - Centre Communal d'Action Sociale 440 003 €
  - Service maintien à domicile 144 489 €
  - Office Municipal des Sports 45 000 €
  - Construction de la cité artisanale 238 280 €
- Pas de vote*

### Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France 2008. Bilan.

La commune reçoit chaque année une dotation provenant d'un fonds de solidarité alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des communes les plus riches de la région Ile-de-France.

La répartition se fait en fonction du potentiel fiscal, du nombre de logements sociaux et de l'effort fiscal de la commune.

Le Conseil est informé des actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie grâce à cette dotation de 1 217 020 €.

#### Investissement :

- Travaux d'éclairage public 205 870 €
- Travaux à la Résidence pour Personnes Agées 33 146 €
- Travaux nouveau gymnase 462 370 €
- Travaux dans les écoles 317 710 €

#### Fonctionnement :

- Location cars écoles 8 995 €
- Centre de vacances 188 929 €

Il est demandé à l'assemblée communale de prendre acte de ce bilan.

*Pas de vote*

### Maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'un centre de loisirs et d'une maison pour la petite enfance. Composition du jury de concours.

La commune souhaite construire :

- Un centre de loisirs composé de trois unités de 80 enfants (6 ans/14 ans) pour une surface utile de 1 810 m<sup>2</sup>.
- Une maison pour la petite enfance réunissant une crèche collective de 80 berceaux, une crèche familiale de 60 berceaux, une PMI et un relais d'assistantes maternelles.
- Un logement de fonction pour les deux équipements.

L'ensemble sera réalisé sur un terrain situé avenue Léon Blum d'une surface de 13 955 m<sup>2</sup> où se trouve actuellement un centre de loisirs d'une emprise au sol de 1 100 m<sup>2</sup> qui sera démolé après construction des équipements prévus.

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 7 300 000 € HT.

Compte-tenu de l'importance du projet, la commune souhaite recourir à une prestation de maîtrise d'œuvre.

La procédure à mettre en œuvre est celle du concours restreint. Un jury doit être constitué, comprenant en partie des membres élus par le Conseil Municipal et des personnes qualifiées désignées par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal approuve le lancement de la procédure de concours restreint pour l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre et procède à l'élection des membres du jury (cinq titulaires et cinq suppléants).

Il est proposé de désigner les membres de la commission d'appel d'offres.

*Unanimité*

### Opération Neuilly Plage. Signature de conventions avec des associations nocéennes.

La commune va organiser du 4 au 26 juillet 2009 une opération nommée Neuilly Plage qui se déroulera sur deux sites de la ville : la place Stalingrad et la base nautique de la Haute-Ile.

Pour l'organisation de cette manifestation de grande ampleur, la commune a souhaité développer un partenariat avec les associations locales.

Leur participation nécessite pour chacune la signature d'une convention de partenariat définissant, sur la période concernée, les modalités pratiques et financières d'intervention.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations suivantes : 2DN ski nautique, 2DN voile, 2DN permis bateaux, Cercle d'Escrime de Neuilly-sur-Marne, Les Pâquerettes, Archerie Nocéenne, Freedom, Les Amis et Plaisanciers de la Haute-Ile, Evolution, Les Floréales.

*Unanimité*

### Syndicat Marne Vive-SAGE Marne Confluence

Le Préfet du Val de Marne a sollicité la ville sur la mise en place d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le territoire nommé « Marne Confluence » dans lequel se situe Neuilly-sur-Marne. Cet avis concerne deux points :

- Le périmètre Marne Confluence proposé.
- Le projet de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le périmètre proposé est pertinent. De taille raisonnable : 300 km<sup>2</sup>, il regroupe 52 communes, trois départements et son contexte est essentiellement urbain.

Fondé sur les limites hydrographiques de deux masses d'eau (ou bassin versant) de la Marne et du Morbras, il regroupe des enjeux cohérents et bien identifiés :

- L'aménagement durable du territoire
- Le développement des richesses naturelles et paysagères
- La préservation de la ressource en eau
- Les interactions qualité des eaux et milieu
- La vulnérabilité face aux crues

Le projet de composition de la CLE qui doit assurer la dynamique de l'outil est complet, équilibré et fonctionnel, basé sur les textes qui fixent les règles de sa composition (50 % minimum d'élus, 25 % minimum d'usagers et le reste de représentants de l'Etat).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le territoire de SAGE proposé et sur le projet de composition de la CLE et propose que la ville y soit représentée par M. Yves Tréguoët (titulaire) et M. Henri Rein (suppléant).

*Unanimité*

Le Conseil Municipal compte 39 élus. 28 étaient présents. 10 avaient donné pouvoir. 1 était absent.